Centre Communal d'Action Sociale

N° 7/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 15/04/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme LAURENT Dominique
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents excusés :
Mme GASTON-REAU Gisèle

Absents :
M. MELIN Thierry

5- *Participation aux frais d'installation de téléassistance 2026*

Considérant la délibération du 2 octobre 2012 instaurant la participation du CCAS aux frais de mise en place de la téléassistance Présence Verte ;

Considérant la volonté du CCAS de maintenir cette aide destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans considérées comme handicapées (carte d'invalidité, allocation adulte handicapé, prestation de compensation du handicap), domiciliées sur la commune depuis plus de trois mois ;

Considérant l'évolution du montant de l'Allocation Solidarité Personnes Agées au 1er janvier de chaque année ;

Considérant que la délibération du 2 octobre 2012 doit faire l'objet d'une actualisation annuelle suivant l'évolution du seuil de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées ;

Monsieur le Président présente le tableau suivant :

PARTICIPATION DU CCAS AU FRAIS D'INSTALLATION DE LA TELEASSITANCE		
	Personne seule	**Couple**
Seuil ASPA (1er janvier 2026)	12 523,08 €	19 442,16 €

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB7_26-D

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

Seuil Présence Verte (majoration de 130%)	16 280 €		25 274, 81 €	
Revenus annuels	< 16 280 €	> 16 280 €	< 25 274, 81 €	> 25 274, 81 €
Frais d'installation	30,00 € (sur présentation d'un certificat médical)	50,00 €	30,00 € (sur présentation d'un certificat médical)	50,00 €
Participation du CCAS	22,50 €	25,00 €	22,50 €	25,00 €

Le Conseil d'Administration est invité à approuver l'actualisation de ces montants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 29/04/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Emmanuelle BERIOUX

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB7_26-D